



Permis AM

Prérequis :

Avoir au moins 14 ans, être titulaire de l'ASSR de niveau 1 ou 2.

Pour les candidats souhaitant faire la formation AM Quadricycle à moteur, avoir un véhicule assuré (accord de l'assurance pour faire la formation dessus) amené par un tiers.

Objectifs :

Obtenir son attestation AM soit cyclomoteur (permet de conduire les cyclomoteurs et les quadricycles à moteur) ou son AM quadricycles à moteur (qui ne permet de conduire que ce type de véhicule).

Durée :

La formation est divisée en 2 sessions de 4h positionnées obligatoirement sur des journées différentes. La dernière heure doit se dérouler en la présence d'un représentant légal dans le cas où l'élève est mineur.

Modalité et délai d'accès :

La formation est programmée en fonction des sessions de formation déjà positionnées et des disponibilités.

Méthodes et moyens mobilisés et modalités d'évaluation :

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour la conduite, si la personne est affectée d'un handicap pouvant ne pas permettre la conduite en sécurité d'un véhicule de la catégorie, elle doit alors effectuer une visite médicale auprès d'un médecin agréé, pouvoir justifier de sa capacité à suivre la formation et conduire sans assistance.

Taux de réussite de la formation : 100%

Tarif : voir grille tarifaire

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour la conduite, si la personne est affectée d'un handicap pouvant ne pas permettre la conduite en sécurité d'un véhicule de la catégorie, elle doit alors effectuer une visite médicale auprès d'un médecin agréé, pouvoir justifier de sa capacité à suivre la formation et conduire sans assistance.

Taux de réussite de la formation : 100%

Contenu de la formation :

Cette formation comprend cinq séquences dispensées sur un volume horaire total de huit heures, au minimum.

Elle se déroule sur deux jours, au minimum, à raison d'un maximum de quatre heures par jour.

Les séquences se déroulent dans l'ordre suivant :

Séquence 1. Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.

Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation.

Séquence 3. Apports théoriques ([code de la route](#))

Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.

Séquence 5. Sensibilisation aux risques.

Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence, pour les élèves mineurs, de l'un au moins des parents ou du représentant légal.

;